

# Études de cas sur les coûts du prix du carbone associés à l'utilisation du gaz naturel commercialisable et du propane dans les exploitations agricoles

Pour quantifier l'impact du coût du carbone associé à l'utilisation du gaz naturel commercialisable et du propane dans les exploitations agricoles, nous avons mené une étude auprès des membres de l'Alliance sur le carbone agricole (ACA) et nous avons également examiné les témoignages des membres de la commission qui ont présenté des études de cas.

L'ACA représente 190 000 entreprises agricoles qui produisent les matières premières suivantes : semences, grains, oléagineux, légumineuses, bovins, porcins, ovins, fruits et légumes, fourrages et graminées, poulets et produits laitiers.

À ce jour, les membres de l'ACA comprennent la Canadian Canola Growers Association, la Fédération canadienne de l'agriculture, l'Association canadienne des bovins, Les Producteurs de grains du Canada, le Conseil canadien du porc, Les Producteurs de poulet du Canada, Les Éleveurs de dindon du Canada, les Producteurs de fruits et légumes du Canada, Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada, l'Association canadienne pour les plantes fourragères, Le Réseau ovin national, l'Association nationale des engraisseurs de bovins, les Producteurs laitiers du Canada, l'Association canadienne des producteurs de semences et Champignons Canada.

#### Les producteurs de grains de la Saskatchewan

Des études récentes montrent que les agriculteurs de la Saskatchewan peuvent s'attendre à ce que la taxe sur le carbone leur fasse perdre 8 % de leurs revenus nets totaux. Pour un ménage gérant une ferme céréalière de 5 000 acres en Saskatchewan, la somme pourrait s'élever de 8 à 10 000 \$.1































<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> <u>Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes, Témoignages.</u> Le 17 octobre 2022.



# Les cultivateurs de champignons du Canada

Mon exploitation agricole paye actuellement plus de **150 000 \$** en taxe carbone par année. Nous avons examiné les remboursements offerts, et il n'y en a pas un seul auquel nous avons droit, ou nous les avons trouvés trop petits pour compenser les coûts.<sup>2</sup>

Une champignonnière de taille moyenne employant une centaine de personnes peut payer jusqu'à **15 000 \$ de taxe carbone par mois** en utilisant du gaz naturel pour chauffer et refroidir les bâtiments où sont cultivés les champignons. Les factures de taxe carbone payées sont les suivantes :

- La facture de la taxe carbone s'élève à 9 000 \$ pour le mois de juillet.
- La facture de la taxe carbone s'élève à 14 200 \$ pour le mois de janvier.
- Le coût annuel total de la taxe carbone s'élève à **plus de 150 000 \$** pour une seule exploitation agricole.

# Les producteurs de poulet de l'Alberta

Sur le plan de la viabilité financière, nous sommes dans la situation suivante. Chaque fois que nous payons 10 \$ de taxe par tonne, nous devons débourser en fait beaucoup plus chaque mois, et lorsque le coût atteindra le niveau voulu de 170 \$ par tonne, nous devrons débourser environ 40 000 \$ supplémentaires par mois, ou environ 480 000 \$ par année. Nous avons déboursé 106 000 \$ au cours des 12 derniers mois. Cette somme passera à 475 000 \$ au prix prévu de 170 \$ la tonne.<sup>3</sup>

#### Les éleveurs de dindon de l'Ontario

Cette année, la redevance sur les combustibles a fait augmenter les coûts de production d'un éleveur de dindons de presque 10 000 \$. C'est considérable pour lui. Son exploitation n'est pas vieille et inefficace. En fait, il a déjà isolé les murs et les plafonds du bâtiment et cherché à accroître l'efficacité énergétique lorsque c'était logique sur le plan financier. Pourquoi a-t-il apporté ces changements? C'était surtout parce que les incitatifs gouvernementaux et les programmes de partage des coûts lui ont permis de se les permettre, et le rendement était raisonnable. Les































<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> <u>Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes, Témoignages.</u> Le 24 octobre 2022.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes, Témoignages. Le 24 octobre 2022.



suppléments pour le combustible de **10 000** \$ cette année et de **32 000** \$ **par année d'ici 2030** nuiront grandement à sa capacité de réaliser d'autres gains d'efficacité possibles.<sup>4</sup>

## Les engraisseurs de bétail de l'Alberta

Nous sommes l'un des rares parcs d'engraissement de notre secteur à utiliser le procédé de floconnage, parce que nous utilisons beaucoup de maïs dans notre exploitation et que c'est une façon plus efficace de traiter ce grain. Il y a eu une augmentation de ce côté également, et cela améliore l'efficacité du grain que nous donnons et, de là, celle du bétail. Je viens de consulter les chiffres et, au cours des six derniers mois, depuis la dernière augmentation de la taxe sur le carbone, notre ferme a payé 14 000 \$ pour ce seul processus, ce qui équivaut à 75 ¢ par tonne de céréales que nous produisons.<sup>5</sup>

## Les producteurs d'œufs d'incubation de la Saskatchewan

En 2022, l'un de nos producteurs d'œufs d'incubation en Saskatchewan a payé **9 107,48 \$ en taxe carbone** sur l'électricité, le propane et le gaz naturel. Trois sources d'énergie dont son exploitation ne peut se passer pour fonctionner pendant les hivers froids. **La remise reçue n'a été que de 2 637,41 \$**, ce qui lui a fait perdre 6 470,07 \$ en coûts directs de taxe carbone sur l'énergie. Ce n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan si l'on considère le coût plus élevé que le producteur doit payer pour les aliments pour animaux qui ont nécessité le séchage et le transport des céréales. Malheureusement, il est évident que le remboursement de la taxe carbone pour nos producteurs est loin de couvrir le montant payé.

#### Les éleveurs de bovins canadiens

Deux exemples sont présentés pour illustrer la grande diversité des surtaxes carbone auxquelles font face les exploitations bovines au Canada. La première exploitation bovine utilise le gaz naturel pour chauffer un hangar de vêlage et un petit hangar abritant quelques tracteurs et un établi. Le deuxième exemple de ferme bovine dispose d'une floconneuse à vapeur qui utilise du propane pour floconner le maïs afin d'améliorer la digestibilité des aliments. La première exploitation devra payer































<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> <u>Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes, Témoignages.</u> Le 24 octobre 2022.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> <u>Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes, Témoignages.</u> Le 24 octobre 2022.



une taxe carbone annuelle de 6500 \$, tandis que la seconde devra payer une taxe carbone annuelle de 63 000 \$ une fois que la taxe carbone aura atteint le niveau prévu de 170 \$/tonne.

## Les producteurs de poulet de l'Alberta

En 2017, les producteurs de poulet de l'Alberta (Alberta Chicken Producers) ont mené une enquête sur l'utilisation de l'énergie auprès de ses producteurs afin de quantifier l'impact du prix du carbone. Selon la taille de l'exploitation, on estime que le prix du carbone coûte en moyenne 41 000 \$ par année à nos producteurs de poulet.

# Les producteurs de fruits et légumes du Canada

Actuellement, l'exemption prévue spécifiquement pour les serristes en est une partielle à hauteur de 80 % des frais de carburant appliqués au gaz naturel et au propane utilisés pour le chauffage. Cette exemption est essentielle pour que les exploitations agricoles appartenant à des Canadiens puissent continuer à produire, à manipuler et à expédier des fruits, des légumes et d'autres produits périssables au Canada. Le prix fédéral du carbone devant passer à 170 \$ par tonne d'équivalent CO2 en 2030, les 20 % restants continuent d'augmenter considérablement en valeur absolue, au point d'annuler l'allégement de 80 % accordé à 20 \$ par tonne d'équivalent CO2 (éq. CO2).

Le Canada compte au total 837 producteurs commerciaux de légumes de serre, dont la superficie varie de moins de 30 acres à plus de 200 acres. Il n'est pas facile de calculer ou de prévoir l'impact total sur le secteur. Toutefois, sur la base des données publiques recueillies par le Programme de déclaration des gaz à effet de serre (PDGES) d'Environnement et Changement climatique Canada, nous savons que pour les 30 à 45 plus grandes exploitations serricoles de Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario qui doivent déclarer leurs émissions, les coûts de la taxe sur les carburants continuent d'augmenter de manière substantielle :

- 2,4 M\$ en frais de carburant, chaque année en 2017 et 2018. (20 \$ par tonne d'équivalent CO2)
- 2,9 M\$ en frais de carburant en 2019. (20 \$ par tonne d'équivalent CO2)
- 5 M\$ en frais de carburant en 2020. (30 \$ par tonne d'équivalent CO2)
- Si nous supposons un instant que les émissions restent aux niveaux de 2020, lorsque le prix de la pollution passera à 170 \$ par tonne d'équivalent CO2, comme ce sera le cas en 2030, cela signifiera que pour ce petit sous-ensemble d'exploitants de serres, les coûts attendus (20 %) de la taxe sur les carburants grimperont à plus de **25,5 M\$**.





























